



Execution d'un jugement d'un tribunal de police

Par **sandrina**, le **12/03/2009** à **11:02**

j'ai été juger en tribunal de police et condamnés, j'exécute le jugement par un huissiers avec lequel j'ai établi de régler tout les mois ;je tiens mes engagements mais la partie adverse a demandes de faire des enquetes sur mes biens et tout est a mes frais a t elle le droit?et comment pui-je les faire annuler?

Par **ellaEdanla**, le **13/03/2009** à **10:52**

BONJOUR,

vous ne pouvez pas imposer à votre créancier un paiement fractionné.

Celui-ci est en droit de réclamer la totalité ou un échéancier moins long, et donc pour cela de demander à l'huissier de se renseigner sur votre solvabilité afin de voir ce qu'il peut espérer.

Vous avez été condamné, un huissier est en charge du recouvrement forcé, les frais sont donc à votre charge.

Bon courage,

Cordialement.